

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 32
Votants : 33

Date de convocation :
22/04/2026

**Date de publication
de la convocation :**
22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

Absente excusée et représentée : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérécours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Représentants du conseil municipal - Désignations auprès de l'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DES SPORTS (ANDES)

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 185-09-2014 du conseil municipal du 23 septembre 2014 portant adhésion de la commune à l'ANDES et désignant comme représentant le Premier adjoint délégué aux Sports et à la Vie Associative,

Vu la délibération n° 021-03-2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, notamment pour « 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ; »,

Considérant ce qui suit :

Le Conseil municipal du 23 septembre 2014 a autorisé l'adhésion de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur à l'ANDES et désigné Guillaume RUET, le Premier adjoint délégué aux Sports et à la Vie Associative de l'époque, pour représenter la collectivité auprès de cette association.

Le Conseil municipal du 20 mars 2026 a délégué au maire, pour la durée de la mandature municipale actuelle, la faculté d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Il convient de désigner **UN délégué titulaire et UN délégué suppléant** auprès de l'ANDES.

Se déclarent candidats :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
RUET Guillaume	LONCHAMPT Samuel

Ont obtenu :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
RUET Guillaume 33 voix	LONCHAMPT Samuel 33 voix

Guillaume RUET ayant obtenu 33 voix est désigné en qualité de **délégué titulaire du conseil municipal auprès de l'ANDES.**

Samuel LONCHAMPT ayant obtenu 33 voix est désigné en qualité de **délégué suppléant du conseil municipal auprès de l'ANDES.**

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,


Guillaume RUET



La Secrétaire de séance,


Lisa MANSOURI